

Agreste Limousin

numéro 76 - juin 2012



Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne : l'activité circuit court rythmée par le tourisme

Le pays Vallée de la Dordogne Corrézienne est un territoire très touristique. Cette activité influence le commerce et par conséquent la commercialisation en circuit court. Ainsi, la période estivale dynamise la vente directe grâce à de nombreux touristes désireux de découvrir les produits locaux.

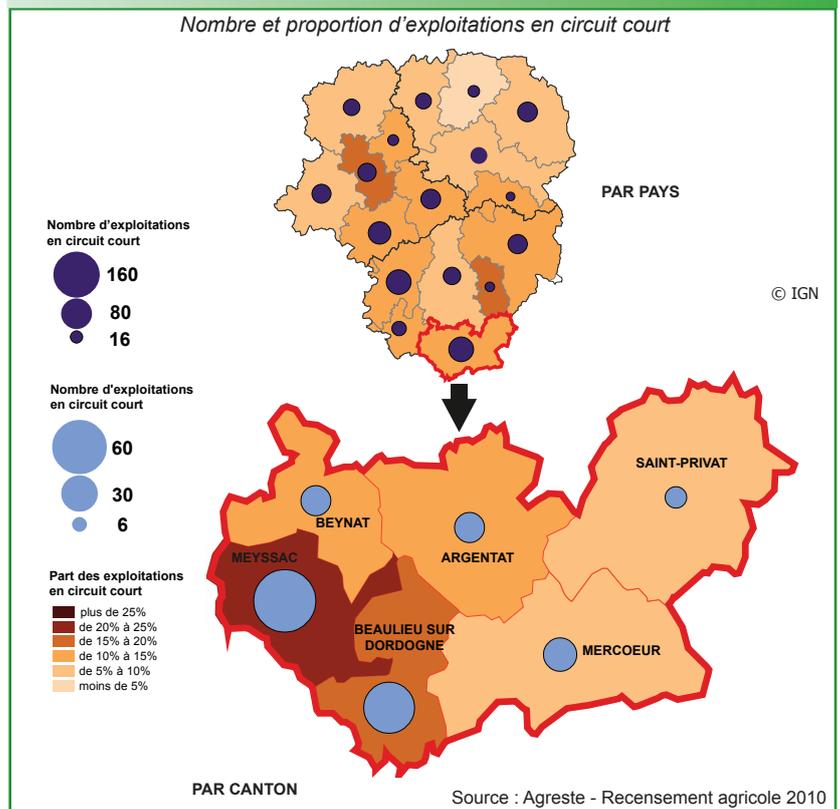
Les principaux produits sont la viande de boucherie et les fruits parmi lesquels la fraise et la noix qui font figure de spécialités locales.

La période estivale est marquée par l'organisation de nombreux marchés fréquentés par près de la moitié des producteurs en circuit court, lesquels vendent également leurs produits directement à la ferme. Les lieux de vente sont pour la plupart situés en Corrèze dont une majeure partie au sein même du pays et à Brive-la-Gaillarde.

Le pays compte au total, selon les données du recensement agricole de 2010, 1 122 exploitations agricoles. Parmi celles-ci, 14% ont opté pour la commercialisation en circuit court, au moins pour une partie de leur production. Ce taux est bien supérieur à la moyenne régionale (10%), mais reste inférieur à la moyenne nationale qui atteint quant à elle 15%. Ce sont les cantons du sud-ouest du pays qui

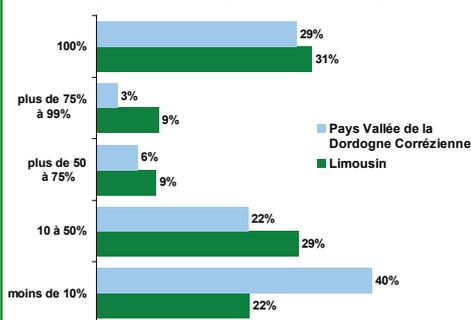
concentrent le plus grand nombre d'exploitations en circuit court. Les productions les plus fréquentes sont les produits animaux et les fruits, notamment les noix, production traditionnelle de ce territoire. Pour autant, sur le pays, les circuits courts ne représentent que 3% du potentiel de production agricole contre 4% au niveau régional. Si les producteurs concernés sont nombreux, c'est souvent pour une faible part de leur chiffre d'affaires.

L'activité circuit court concentrée à l'ouest du pays



Soit très peu, soit tout en circuit court

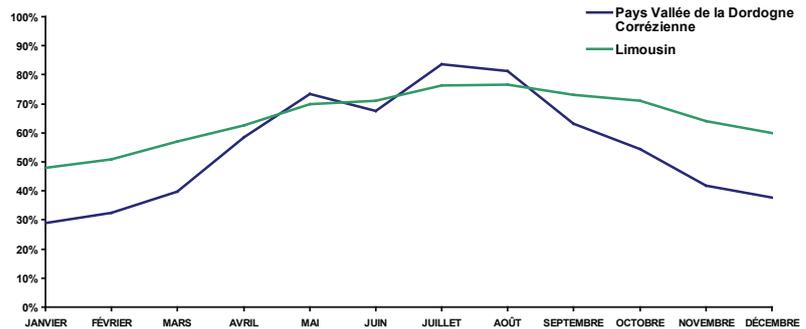
Part du chiffre d'affaires en circuit court sur les exploitations du pays et de la région



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Une forte saisonnalité de l'activité circuit court

Proportion des exploitations ayant déclaré une période de pleine activité ou ayant une activité régulière tout au long de l'année



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Un ancrage des circuits courts

Les chefs d'exploitation en circuit court du pays Vallée de la Dordogne Corrèzienne sont installés depuis de nombreuses années en Limousin ; 83% d'entre eux y vivent depuis plus de 30 ans. Ils sont, pour l'essentiel, issus du milieu agricole (86%) : c'est l'un des pays où cette part est la plus importante. Les producteurs ont opté pour les circuits courts de manière progressive dans le temps. La plupart se sont inscrits dans cette démarche après 2000 (65%), 14% entre 1990 et 2000 et enfin 21% avant 1990. Ils sont 55% à avoir commercialisé leurs produits en circuit court dès leur installation contre 63% pour la moyenne régionale. En effet, 45% des exploitants ont adopté les circuits courts suite à une diversification de leur activité. Cependant, dans 35% des cas, soit dix points de plus que la moyenne régionale, l'activité circuit court actuelle découle d'une reprise d'exploitation déjà engagée dans ce mode de vente. Il est donc probable que les circuits courts soient un mode de vente implanté depuis de nombreuses années sur le pays.

Attention à la relève !

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation en circuit court dans le pays est de 48 ans. Seulement 19% d'entre eux ont moins de 40 ans. C'est peu au regard de la moyenne régionale (26%). Cependant, la part des plus de 55 ans est également plus faible que la moyenne (19% contre 24%). Les 40-55 ans sont les plus nombreux. Il est donc important de pérenniser les exploitations en accueillant de jeunes agriculteurs sensibles à cette démarche.

Les petites exploitations bien représentées

Plus de la moitié des exploitations sont de taille moyenne ou grande, mais cette part est inférieure à la moyenne régionale (64%). Les petites exploitations qui occupent un chef d'exploitation de moins de 60 ans au moins à mi-temps durant l'année sont quant à elles largement sur-représentées : 31% contre seulement 13% au niveau régional. C'est une caractéristique du pays. La vente en circuit court, bonne captatrice de valeur ajoutée, peut expliquer la résilience de ces structures sur le territoire. Attention toutefois à l'avenir de ces petites structures puisque 40% de leurs dirigeants ont plus de 55 ans.

Les circuits courts peuvent constituer une source importante de revenu. Ainsi, 38% des exploitations concernées réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires grâce à la commercialisation en circuit court. Cependant, plus la taille des exploitations est importante moins les circuits courts pèsent dans le chiffre d'affaires total. Cela s'illustre par le fait que 65% des exploitations moyennes ou grandes réalisent moins de 10% du chiffre d'affaires par la vente en circuit court. À l'inverse, pour 65% des petites et très petites exploitations, les circuits courts apportent plus des trois quarts du chiffre d'affaires.

Une dynamique estivale déterminante

Deux fois plus souvent que sur les autres territoires, le facteur principal qui a conditionné le choix des producteurs de commercialiser en circuit court est l'évolution de la demande. Il y a donc une spécificité propre à ce

territoire. Cela peut être corrélé avec l'activité touristique estivale qui dynamise la vie locale par la présence de nombreux vacanciers. De plus, de multiples initiatives sont prises pour favoriser l'écoulement des produits locaux avec, durant l'été, trois « marchés de producteurs de pays » par semaine et des marchés traditionnels hebdomadaires dans plusieurs communes. En conséquence, huit producteurs sur dix estiment distinguer une période creuse et une période de pleine activité au cours de l'année, part largement supérieure à la moyenne régionale. La période où l'activité est la plus intense est comprise entre les mois de mai et septembre, saison durant laquelle les touristes sont présents sur le territoire. À l'inverse, durant l'hiver, l'activité circuit court est très faible. Il y a donc une forte saisonnalité dans l'activité de vente. Au niveau régional, cette saisonnalité est beaucoup moins perceptible, l'activité circuit court étant plus régulière tout au long de l'année.

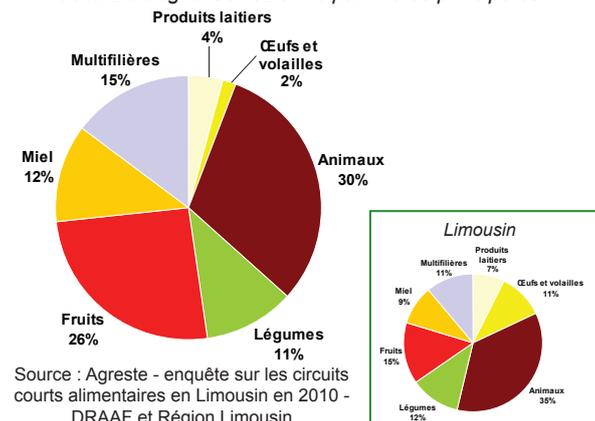
Parmi les motivations des producteurs en circuit court, le souhait d'une meilleure valorisation économique des produits est exprimé par les trois quarts d'entre eux. Le goût pour la relation avec la clientèle et la volonté de sauvegarder et de valoriser les produits du terroir sont également largement cités.

Des productions spécifiques

Les productions proposées sur le territoire sont variées et présentent quelques spécificités. Les principales sont les animaux de boucherie (30%) et les fruits (26%). Les producteurs de fruits en circuit court se démarquent sur ce territoire en raison de leur part largement plus éle-

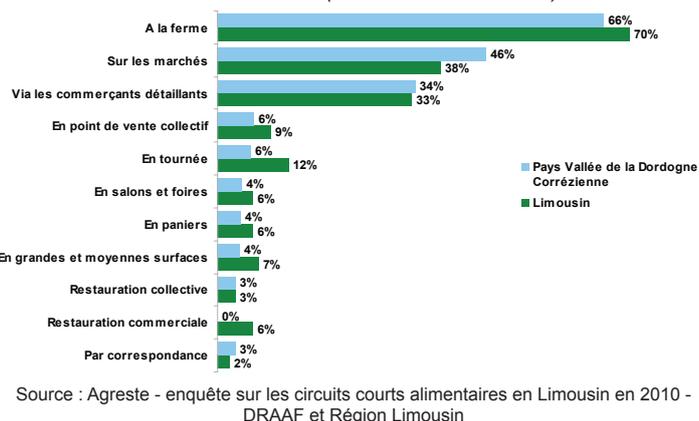
Plutôt des animaux et des fruits

Proportion d'exploitations en circuit court dans le pays Vallée de la Dordogne Corrèzienne par filières principales



La vente sur les marchés surreprésentée

Proportion d'exploitations en circuit court selon leur(s) mode(s) de commercialisation (trois cités au maximum)



vée que la moyenne régionale. Ce sont d'ailleurs eux qui ont le plus gros poids économique en circuit court.

Ils sont spécialisés dans deux produits : les fruits à coque et les petits fruits. La noix est une spécialité de ce territoire. Ainsi de nombreux producteurs commercialisent la majeure partie de leur production en circuit court. Ils sont localisés essentiellement sur l'ouest du pays. Concernant les petits fruits, on peut noter la présence d'une production spécifique : la fraise. En Limousin la production de fraises est présente quasi-exclusivement autour de Beaulieu-sur-Dordogne. Les producteurs de petits fruits réalisent en moyenne 80% de leur chiffre d'affaires grâce à la vente en circuit court.

La moitié des exploitations en filière animale sont des élevages bovins. Pour autant, les ovins (30%) et porcs (20%) sont bien présents, les élevages porcins étant même deux fois plus représentés qu'au niveau régional. La grande majorité des bovins et porcins sont abattus et découpés à Saint-Céré dans le Lot ainsi qu'à Laroquebrou dans le Cantal, pour ensuite être vendus sous forme de caissettes.

Les exploitants classés en multifilières (15%) produisent pour la plupart des fruits et des légumes en proportion similaire. Cela accentue la part des producteurs de fruits déjà très représentés sur le pays. Enfin, il y a peu d'agriculteurs en circuit court spécialisés dans les oeufs et volailles sur le pays : seulement 2% contre 11% à l'échelle régionale. Cela peut donc constituer un marché d'avenir en raison de l'offre réduite sur ce type de produits.

Les marchés incontournables

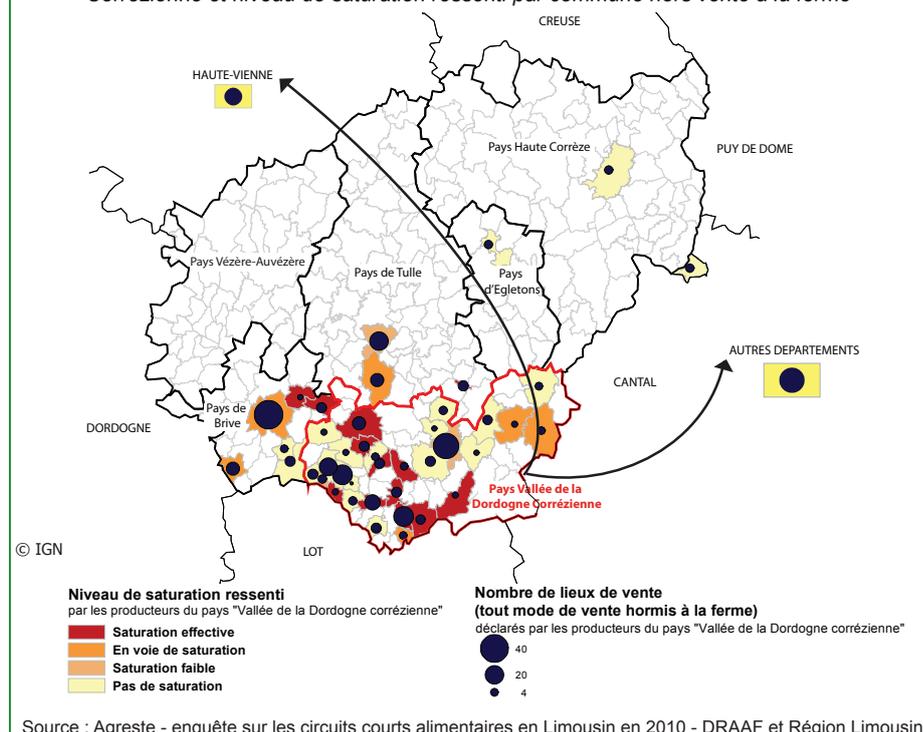
La vente sur les marchés est très présente dans le pays. Elle est soutenue par le tourisme apportant un flux de consommateurs potentiels de produits locaux. Près de la moitié des producteurs choisissent ce mode de vente, cela en raison de la demande existante et de productions (fruits et légumes) relativement adaptées à ce type d'écoulement. Ce taux est l'un des plus élevés des pays du Limousin. Les produits les plus présents sur les marchés sont les fruits et les légumes.

La vente à la ferme, comme pour l'ensemble de la région, reste le mode de vente le plus utilisé (deux tiers des producteurs). Toutes les productions sont

concernées par ce mode de vente. La vente via un commerçant détaillant arrive en troisième position et est utilisée par un tiers des producteurs. Les commerçants détaillants sont souvent des bouchers achetant les animaux de boucherie directement auprès des éleveurs. Un quart des producteurs de fruits passent également par un commerçant détaillant pour vendre une partie de leur production. Quelle que soit la filière, rares sont les producteurs à n'avoir qu'un seul mode de vente. En effet, les producteurs de viande de boucherie combinent la vente à la ferme et la vente via les commerçants détaillants. Les maraîchers et producteurs de fruits fréquentent beaucoup les marchés

Les lieux de vente principalement sur le pays

Nombre de lieux de vente déclarés par les producteurs du Pays Vallée de la Dordogne Corrèzienne et niveau de saturation ressenti par commune hors vente à la ferme



tout en vendant également à la ferme. Les lieux de vente fréquentés par les producteurs du pays sont pour plus des trois quarts situés dans le département de la Corrèze, dont plus de la moitié au sein du pays. La ville de Brive-la-Gaillarde attire de nombreux producteurs du pays en raison de sa proximité et de son bassin de clientèle.

Un développement des circuits courts envisageable

Malgré un niveau de saturation considéré comme élevé par de nombreux producteurs sur les marchés du pays, notamment pour ceux situés en zone rurale, un développement des circuits courts peut être envisageable dans les années à venir grâce à une diversification des modes de vente et de la clientèle. Outre les marchés estivaux qui vivent principalement grâce au tourisme, il pourrait être judicieux

de promouvoir des modes de vente destinés à la population locale. Cela permettrait de trouver de nouveaux débouchés et d'accroître le niveau d'activité en période creuse. Dans cet objectif, 20% des producteurs envisagent, dans les cinq ans à venir, de vendre leurs produits auprès de groupes de consommateurs et 10% auprès de la restauration collective. ■

Chiffres clés

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par canton

	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations en circuit court	Part d'exploitations en circuit court
CANTON D'ARGENTAT	180	19	13%
CANTON DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	211	39	18%
CANTON DE BEYNAT	144	19	11%
CANTON DE MERCOEUR	217	21	10%
CANTON DE MEYSSAC (hormis commune de Turenne)	225	52	23%
CANTON DE SAINT-PRIVAT	145	8	6%
PAYS VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE	1122	158	14%

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Proportion d'exploitations du pays selon les contraintes et les freins à la réussite des démarches en circuit court hormis les sans opinion (en %)

	Important	Pas important
Défaut d'information/ de connaissances / de compétences	82	18
Charge de travail supplémentaire	71	29
Difficulté de conciliation vie familiale/vie professionnelle	53	46
Jugement des pairs	6	94
Réglementation sanitaire et commerciale trop lourde	61	37
Absence de référentiels technico-économiques sur les produits	33	67
Difficulté d'accès à des financements publics ou privés	60	40
Faiblesse logistique (ex : manque d'abattoirs, etc.)	26	16
Manque d'implication et/ou de soutien des acteurs locaux	48	52
Rentabilité non maîtrisée	86	14
Concurrence avec les autres acteurs du commerce local	65	35
Manque de clientèle à proximité du siège de l'exploitation	66	34
Manque de clientèle à proximité des lieux de vente	81	19
Déplacements pour livraison trop importants	84	16

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Définitions

Circuit court : mode de commercialisation ne comprenant aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou un seul intermédiaire (vente indirecte). L'information est collectée auprès des exploitants, et non auprès des distributeurs.

Production brute standard (PBS) : elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels. La PBS circuit court a été calculée en fonction de la part du chiffre d'affaires circuit court des exploitations.

Unité de Travail Annuel (UTA) : correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps plein durant l'année (ETP)

Exploitations très petites, petites, moyennes, grandes : lorsque la PBS dépasse 25 000 euros annuels, l'exploitation est dite moyenne ou grande. Les petites exploitations dégagent une PBS annuelle supérieure à 10 000 euros ; elles sont dirigées par un chef âgé de moins de 60 ans, agriculteur à titre principal, et occupent au moins l'équivalent d'un mi-temps sur l'année. Les restantes, les très petites, sont le plus souvent dirigées par des retraités ou des pluri-actifs.

Filière principale : une filière principale de production a été attribuée en fonction de la part que représente chacun des produits dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation. Sept filières principales ont été définies : produits laitiers, œufs et volailles, autres produits animaux (viande bovine, ovine, porcine, lapine, caprine, équine, etc.), légumes, fruits, miel et multifilières.

Pour en savoir plus...

Les circuits courts en Limousin en 2010 - Agreste Limousin n°74 dossier spécial (juin 2012)
Circuits courts : une activité exigeante mais de réelles perspectives - Agreste Limousin n°75 (juin 2012)
Légumes : la vente en circuit court peut encore se développer - Agreste Limousin n°77 (juin 2012)

www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'AGROALIMENTAIRE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt du Limousin
Service de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
Directeur de la publication : Christophe Leyssenne
Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
Rédacteur : Damien Lafarge
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1622-066

Prix : 2,50 €

©AGRESTE 2012